



DEPARTEMENT DE L'ISERE

LES DEUX ALPES COMMUNE DELEGUEE DE MONT-DE-LANS

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



04.2.8. PLAN DE ZONAGE - LE GARCIN

PLU Initial approuvé le 25 octobre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvée le 10 avril 2017
Modification simplifiée n°2 approuvée le 28 mai 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée le 23 mai 2021
Modification de droit commun n°1 approuvée le 14 février 2022
Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 février 2023

ECHELLE : 1/1 000 ème

Alpicité

Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité

Av. de la Clapière - 1 Résidence de la Croisée
des Chemins - 05200 Embrun

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Modification de droit commun n°2
approuvée le

Le Maire :

LEGENDE

ZONES DU PLU

▭ Limites des zones de PLU

Ua : Zone du centre station à forte densité

Uaa : Zone du centre station à forte densité dédiée à des logements sociaux

Uaa1 : Zone soumise à l'OAP n°5

Uah : Zone des centres anciens des villages

Uat : Zone du centre station d'hébergements touristiques

Ub : Extension récente de la station de densité modérée

Uba : Extension récente de la station de densité modérée soumise à l'OAP n°4

Ubh : Extension récente des villages à densité modérée

Uc : Zone du Clos des Fonds de très forte densité

Ue : Zone artisanale

Uep : Zone de services publics et d'intérêts collectifs

Uep1 : Zone dédiée à la création d'un centre aqualudique

Uep2 : Zone dédiée à la création de stationnements publics

AUh : Zone d'urbanisation future dédiée à de l'habitat soumise à l'OAP n°1

AUs1 : Zone d'urbanisation future dite des Terres de Venosc soumise à l'OAP n°2

AUs2 : Zone d'urbanisation future dite des Terres de Venosc soumise à l'OAP n°2

AUs3 : Zone d'urbanisation future soumise à l'OAP n°3

2AU : Zone d'urbanisation future soumise à modification/révision du PLU

A : Zone agricole

N : Zone naturelle protégée

Na : Zone naturelle pouvant accueillir des activités agricoles

Np : Zone de protection des captages (immédiat et rapproché)

Npe : Zone de protection des captages (éloigné)

Npe(s) : Zone de protection des captages (éloigné) dans l'emprise du domaine skiable

Ns : Domaine skiable

Nse : Zone d'équipements touristiques en lien avec l'activité ski

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

▨ Emplacement réservé pour équipements publics

▨ Zone humide protégée en application de l'article L151-23 du CU

▨ Périmètre étudié au niveau des risques naturels

▨ Zone d'aléa moyen constructible sous conditions

▨ Zone d'aléa fort inconstructible

▨ Risques miniers - zone de travaux

▨ Secteur dans lequel le débit de fuite est limité à 10L/s/ha

▨ Secteur dans lequel en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements définies par le règlement écrit

▨ Alignement de l'Avenue de la Muzelle

▨ Retrait de 5m par rapport à l'alignement de l'Avenue de La Muzelle

★ Bâtiment ou groupe de bâtiments remarquables

AUTRES INFORMATIONS

▨ Lac de la Buissonnière (Non application de l'article L122-12 du CU)

▨ Périmètre de protection des berges des lacs (Art L122-12 du CU)

▨ Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques (Rayon

de 500m) - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

▨ Remontées mécaniques existantes ou projetées

▨ Piste de ski

INFORMATIONS CADASTRALES

▨ Parcelles cadastrées (PCI 2023 - IGN)

▨ Bâtiments cadastrés (PCI 2023 - IGN)

Nom	Intitulé	Objet	Surface				
ER 1	Commune	Réparation de la route du Post plan	ER 1a	7 035 m ²			
			ER 1b	446 m ²			
			ER 1c	2 592 m ²			
			ER 1d	182 m ²			
			ER 1e	2 226 m ²			
			ER 1f	762 m ²			
			ER 1g	540 m ²			
			ER 1h	552 m ²			
			ER 1i	182 m ²			
			ER 1j	25 m m ²			
			ER 1k	24 m m ²			
			ER 1l	212 m ²			
ER 2	Commune	Aménagement de voiries et stationnements	ER 2a	152 m ²			
			ER 2b	427 m ²			
ER 3	Commune	Création d'un parking public	ER 3a	4 389 m ²			
			ER 3b	155 m ²			
ER 4	Commune	Création de voiries et de stationnements	ER 4a	230 m ²			
			ER 4b	392 m ²			
ER 5	Commune	Réparation de voirie	ER 5a	1 789 m ²			
			ER 5b	2 014 m ²			
ER 6	Commune	Création de voiries et de stationnements	ER 6a	2 014 m ²			
			ER 6b	2 014 m ²			
ER 7	Commune	Route de l'habitat des Us	ER 7a	1 729 m ²			
			ER 7b	1 729 m ²			
ER 8	Commune / Conseil Général	Aménagement et occupation de la rue 10212 / Avenue de La Muzelle	ER 8a	2 121 m ²			
			ER 8b	811 m ²			
			ER 8c	87 m ²			
			ER 8d	79 m ²			
			ER 8e	96 m ²			
			ER 8f	2			
			ER 8g	2 749 m ²			
			ER 8h	246 m ²			
			ER 8i	42 m ²			
			ER 8j	707 m ²			
			ER 8k	417 m ²			
			ER 8l	2 010 m ²			
			ER 8m	1 m ²			
			ER 8n	130 m ²			
			ER 8o	82 m ²			
			ER 8p	2 010 m ²			
			ER 9	Commune	Réparation de voirie	ER 9a	3 302 m ²
						ER 9b	807 m ²
ER 10	Commune	Création d'un (stationnement) parking	ER 10a	2 010 m ²			
			ER 10b	2 010 m ²			
ER 11	Commune	Réparation et aménagement de la rue de Buisson de Grand Plan	ER 11a	1 899 m ²			
			ER 11b	2 006 m ²			
			ER 11c	1 350 m ²			
			ER 11d	84 m ²			
			ER 11e	283 m ²			
			ER 11f	4 020 m ²			
ER 12	Commune	Création de voiries et parkings	ER 12a	485 m ²			
			ER 12b	736 m ²			
ER 13	Commune	Aménagement et réparation de voiries et de stationnements	ER 13a	155 m ²			
			ER 13b	155 m ²			
ER 14	Commune	Création de voiries et parkings	ER 14a	155 m ²			
			ER 14b	155 m ²			
ER 15	Commune	Aménagement, équipement, cause et création de stationnements	ER 15a	1 020 m ²			
			ER 15b	1 020 m ²			
ER 16	Commune	Aménagement de voiries et stationnements	ER 16a	3 961 m ²			
			ER 16b	225 m ²			
ER 17	Commune	Aménagement de voiries et stationnements	ER 17a	155 m ²			
			ER 17b	155 m ²			
ER 18	Commune	Aménagement de voiries et stationnements	ER 18a	448 m ²			
			ER 18b	811 m ²			
ER 19	Commune	Aménagement paysager et d'équipements publics du front de piste	ER 19a	87 m ²			
			ER 19b	87 m ²			
ER 20	Commune	Aménagement d'un (stationnement) parking	ER 20a	187 m ²			
			ER 20b	187 m ²			
ER 21	Commune	Création d'un (stationnement) parking	ER 21a	155 m ²			
			ER 21b	155 m ²			
ER 22	Commune	Création d'un (stationnement) parking	ER 22a	155 m ²			
			ER 22b	155 m ²			
ER 23	Commune	Aménagement de voiries, espaces publics et équipement	ER 23a	1 020 m ²			
			ER 23b	152 m ²			
ER 24	Commune	Aménagement paysager, d'équipements publics et d'équipements sportifs en bord de front de piste	ER 24a	1 511 m ²			
			ER 24b	1 511 m ²			